

B—Généralités—Cotisation du gouvernement canadien comme membre des organisations internationales ou du Commonwealth énumérées ci-après—

668. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et de l'agriculture—Crédit supplémentaire, \$20,900.

669. Programme prolongé des Nations Unies pour l'assistance technique aux pays insuffisamment développés, \$850,000.

670. Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies, \$600,000.

671. Organisme de secours et de placement des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche Orient, \$750,000.

672. Comité consultatif du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie, \$400,000.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

A—Ministère—

133. Administration, \$270,421.

134. Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Gendarmerie royale (à répartir par arrêté en conseil et ne devant pas dépasser \$1,600) pour aide au service, et une somme de \$17,100 pour rembourser la Gendarmerie royale des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service, \$114,497.

135. Administration de la justice—Dépenses diverses, \$10,000.

136. Dépenses occasionnées par les questions litigieuses, \$25,000.

137. Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre, \$750.

Cour suprême du Canada—

138. Administration, \$119,075.

Cour de l'Échiquier du Canada—

139. Administration, \$77,550.

Cour territoriale du Yukon—

140. Administration, \$9,660.

Autres cours—

141. Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés en fonctions, \$15,000.

142. Division des enquêtes sur les coalitions, \$213,235.

143. Application de la Loi de faillite, \$39,420.

Généralités—

144. Révision, classification et codification des lois publiques générales du Canada, \$75,000.

145. Révision du Code criminel, \$50,000.

B—Pénitenciers—Bureau du commissaire des pénitenciers—

146. Administration, y compris \$35,000 pour allocations aux sociétés reconnues de secours aux prisonniers, selon que l'approuvera le gouverneur en conseil, \$263,430.

147. Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et d'animaux de ferme; entretien, libération et transfert des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération, \$6,895,602.

148. Établissement et construction à forfait d'une nouvelle institution dans la province de Québec pour l'emprisonnement et la réforme de prisonniers fédéraux et autorisation d'engagements au montant de \$500,000 pour les années à venir, \$500,000.

Pensions et autres indemnités—

149. William Tatton, \$564.

A—Ministère—

689. Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, à d'autres forces constabulaires et aux membres des organismes de bien-être social (à affecter par arrêté en conseil et ne devant pas dépasser \$3,800 en plus du montant de \$1,600 inscrit au crédit 134 du Budget principal de 1950-1951) pour aide au service—Crédit supplémentaire, \$14,541.

690. Cour territoriale du Yukon—Administration—Crédit supplémentaire, \$500.

691. Division des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire, \$24,434.

B—Pénitenciers—Bureau du Commissaire des pénitenciers—

692. Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire, \$856,078.

693. Établissement de construction à forfait d'une nouvelle institution dans la province de Québec pour la détention et la réforme des prisonniers fédéraux, et réduction de \$500,000 (montant inscrit au poste 148 du Budget principal de 1950-1951) à \$235,000, des engagements pour les années à venir—Crédit supplémentaire, \$265,000.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

403. Administration, \$315,742.

404. Services terrestres—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues, \$16,496,326.

405. Services maritimes—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues, \$1,044,888.

406. Services aériens—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales, et autres dépenses imprévues, \$184,961.

407. Subventions à la *Chief Constables Association of Canada*, \$500.

Pensions et autres indemnités—

408. Indemnités aux gendarmes pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions, \$36,000.

409. Pensions aux familles des membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—

Mme Mary Emma Bossange, \$457.

Mme Margaret Johnson Brooke, \$840.

Mme Margaret Cox, \$411.

Mme Victoria Desjardins, \$411.

Mme Georgina Harrison, \$677.

Mme Letitia Kennedy, \$424.

Mme Nora et Jean Massan, \$300.

Mme Margaret Nicholson, \$548.

Mme Catherine Mildred Ralls, \$676.

Mme Doris Freda Sampson, \$816.

Mme Madelaine Mary Shoebottom, \$810.

Mme Eunice Wainwright, \$603.

410. Pension à Basil Burke Currie, \$685.

411. Pension à Annie A. Greer, \$254.

775. Services terrestres—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour